

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 83 (1995)

**Heft:** 1

  

**Artikel:** Droit d'asile : requérante reconnue

**Autor:** sk

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-280566>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Droit des femmes: la vigilance de rigueur

*Femmes solidaires en dépit des différences culturelles: un colloque organisé le 2 décembre dernier à Berne par le Bureau fédéral de l'égalité amorce le débat.*

**L'**intolérance est la pire ennemie des femmes! Une phrase toute simple qui résume les interventions de trois femmes d'horizons très différents, conviées par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et la Commission fédérale pour les questions féminines, a lancé une réflexion en profondeur sur la place des femmes dans les droits humains. Le tout à l'occasion de ce colloque qui s'est déroulé à Berne le 2 décembre, selon une tradition qui réunit, une fois l'an, l'ensemble de la Suisse concernée par la cause des femmes.

Un prélude utile au débat qui ne manquera pas de s'amorcer l'année prochaine, lorsque le Conseil fédéral proposera enfin de ratifier la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui date de 1984.

Ratna Kapur, avocate à Delhi et déléguée de l'Inde à la Commission des Nations unies sur la condition de la femme, lance en guise d'appel qu'il est indispensable de développer des alliances globales sur les points communs entre les femmes, sans pourtant devoir les traiter toutes de la même façon. La Convention sur l'élimination des discriminations, ratifiée par 135 pays sur les 173 que compte la planète Terre, est d'une portée limitée, note-t-elle, du fait que de nombreux Etats l'ont assortie de réserves et qu'il n'existe pas d'autorité pour en surveiller l'application. Ces réserves, exprimées par les Etats, montrent très crûment que la protection des droits humains ne s'applique pas à la sphère privée. Un exemple pour l'illustrer: en Inde, une femme violée doit en apporter la preuve, sinon elle s'expose à se faire condamner pour avoir entretenu des relations extraconjugales.

La montée de l'intégrisme est aux yeux de Ratna Kapur le danger le plus grand qui

guette les femmes. Dans tous les pays du monde où il se manifeste, la condition sociale et juridique des femmes recule. C'est cette érosion qui, au-delà de toutes les différences culturelles, doit être stoppée, faute de quoi les femmes retomberont sous la domination des hommes.

## Sous le couperet du FMI

Il y a urgence pour les femmes à chercher à comprendre les mécanismes de l'économie mondiale, souligne Ratna Kapur, le néolibéralisme favorise l'émergence de zones franches où la protection juridique et sociale de la main d'œuvre – de plus en plus féminisée, de plus en plus jeune – n'existe plus.

Un discours que reprend au vol l'économiste Mascha Madörin, membre de l'action Place financière suisse et tiers monde et du Conseil des femmes pour la politique internationale. Sous l'influence conjuguée du néolibéralisme économique et de la politique de la Banque mondiale dans les pays en développement, la situation des femmes et des enfants ne cesse de se dégrader, souligne-t-elle, parce que ces pays, contraints de réaliser des économies, préfèrent couper dans les budgets de la santé et de l'éducation. La politique économique est exclusivement orientée sur les besoins des hommes. Les femmes sont exclues, y compris dans les pays industrialisés, des sphères décisionnelles du pouvoir économique. Pire encore, ajoute-t-elle, le travail qu'elles accomplissent dans le domaine so-



**Des pans entiers du droit de la personne humaine échappent à l'application du droit parce qu'ils concernent la sphère privée.**

cial et éducatif n'est pas pris en compte dans les comptabilités nationales.

La solution, Mascha Madörin la connaît: les femmes doivent mettre en place des réseaux d'information en vue d'introduire la transparence dans les mécanismes de l'économie, une tâche de longue haleine pour définir des solutions de rechange au capitalisme sauvage, qui commence à être entreprise dans le mouvement féministe international.

Anne-Marie Barone, avocate à Genève, qui joue notamment un rôle déterminant dans la prise de conscience en Suisse du harcèlement sexuel sur les lieux de travail, plaide aussi fermement pour la transparence. La conquête de l'égalité des droits est nécessaire mais pas suffisante, note-t-elle, car elle n'a pas entamé la prédominance des hommes dans l'application des droits conquis par les femmes. Des pans entiers de la protection de la personne humaine échappent à l'application du droit défini par diverses conventions internationales, parce qu'ils concernent la sphère privée. Il appartient aux femmes de revendiquer clairement leurs droits à leur intégrité corporelle et à la reproduction, ce qui passe par la conquête sans cesse recommencée de leur autonomie et par davantage de pouvoirs dans la vie sociale.

**Anne-Marie Ley**

Les exposés d'Anne-Marie Barone sur l'évolution du concept des «droits humains», de Mascha Madörin sur les droits des femmes dans la politique économique internationale et de Ratna Kapur sur la campagne mondiale relative à la violence contre les femmes et aux droits humains seront publiés dans le prochain numéro de *Questions au Féminin*, édité par la Commission fédérale pour les questions féminines, Eigerplatz 5, 3003 Berne.

### Droit d'asile

#### Requérante reconnue

(sk) – Femmes suisses avait soulevé, dans son édition d'août-septembre, le drame de cette requérante musulmane et bosniaque qui s'était vu refuser l'asile pour «incohérence» dans ses divers témoignages. Village pillé et détruit, viol collectif par des soldats serbes sous le regard de ses jeunes enfants, capture et assassinat de son mari, mutilation du cadavre, elle a connu le sort de tant d'autres de ses compatriotes. Enceinte, elle avait misé sur la réputation d'accueil de notre pays.

Grâce aux secours sur lesquels elle a pu compter en Suisse, elle et ses deux enfants peuvent aujourd'hui se réjouir. Le 25 novembre dernier une lettre de l'Office fédéral des réfugiés lui annonçait qu'après réexamen de son dossier l'asile lui était octroyé. L'Office fédéral a enfin reconnu, sur la base des certificats médicaux fournis lors du recours, que le viol pouvait être suffisamment traumatisant pour provoquer des défaillances de la mémoire et, par conséquent, des incohérences dans les dépositions successives. «Elles nous permettent de porter un regard neuf sur certaines conséquences engendrées par un traumatisme majeur», a souligné en l'occurrence l'Office des réfugiés.